

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »  
REUNION DU 17 OCTOBRE 2018**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**Voiries Diverses**

Les conteneurs de **l'avenue de la Méditerranée** ont été déplacés, en amont, d'une centaine de mètres au printemps, le panneau "interdiction de stationner" et son tripode sont restés à leur emplacement d'origine, il serait souhaitable de les déplacer eux aussi.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Quelques potelets blancs manquent sur le trottoir de cette même avenue.

Réponse :

J11 seront remplacés.

**Impasse des consuls**, la chaussée est dangereusement déformée par les racines de pins, peut-on faire des reprises après avoir demandé à la copropriété concernée de les abattre.

Réponse :

Le service concerné enverra un courrier au syndic de la résidence demandant à ce que les pins soient abattus. Par la suite, les services pourront agir après arbitrage budgétaire 2019.

Lorsqu'un véhicule est garé sur la première place de **l'avenue du Surintendant**, au débouché de **la rue de Labech**, il gêne la visibilité, c'est dangereux.

Réponse :

Des propositions sont en cours d'études pour solutionner ce problème ou envisager une transformation ou neutralisation de la place.

Dans l'immédiat, nous mettrons un miroir en face pour que le véhicule sortant puisse avoir la visibilité.

Le sol du **parking du Lauragais**, en haut de **l'avenue du Surintendant** devait être refait en même temps que cette dernière, cela n'a pas été le cas, c'est dommage car il est très utilisé les jours de marché.

Réponse :

Des réparations seront entreprises courant 2019.

Un affaissement de chaussée (peut-être une plaque d'égout) est signalé à droite en sortant des **Marinas** pour se diriger vers l'avenue du Chevalier Alfonse, près du restaurant "chez le Belge".

Réponse :

Un diagnostic sera réalisé sur site pour réparation.

Un autre affaissement de chaussée est à signaler **Avenue de Belle-Isle**, à une centaine de mètres du rond-point des tours Saint-Martin, en direction du centre-port.

Réponse :

Cet affaissement est identifié (il est le résultat d'une poche argileuse) une purge et reprise seront programmées courant novembre.

Les nouveaux passages surélevés **Route de Rochelongue** et **Avenue de Belle-Isle** sont-ils bien aux normes ?

Réponse :

Oui ils sont aux normes, cependant un affaissement est constaté à la sortie du cimetière, il sera repris d'ici la fin d'année.

Les trous pour l'évacuation des eaux de pluie devant le portail du **58 rue de la Gabelle** (côté portillon) n'ont toujours pas été fait.

Réponse :

Une intervention des services techniques sera réalisée.

Prévoir la remise en état de la place du jeu de boules, **Impasse du Cabestan** après les dégâts causés cet été (mobilier).

Réponse :

Les services de la régie voirie se chargeront de programmer les réparations.

Remettre les potelets le long du trottoir de la même impasse.

Réponse :

Les services de la régie voirie se chargeront de programmer les réparations.

Au même endroit, tailler les platanes quand ce sera le moment (en gardant les branches basses pour faire de l'ombre). Remplacer celui qui manque.

Réponse :

Un technicien ira vérifier si la taille des platanes est nécessaire.

Nettoyer les **passages Colbert et Vauban**, et la **Place des Oliviers** : le 3 juillet dernier, des engagements avaient été pris par le successeur de M. SAEZ, en présence de Mme DESTRADE qui n'ont jamais été tenus. Ce qui a conduit à plusieurs demandes d'intervention auprès du n° vert. Que compte faire le service voirie à ce sujet ?

Réponse :

Une tournée sera organisée une à deux fois par semaine sur ces passages.

**Passage Colbert, place des oliviers** : les bordures du jeu de boules doivent être réparées.

Réponse :

Les services de la régie voirie se chargeront de programmer les réparations.

**Rue de Pompéi** : La résidence "les mas du Cap Vert" a fait abattre des pins qui détérioraient la chaussée. Des travaux de réfection sont demandés.

Réponse :

La purge sera réalisée.

**Avenue des Sergents** et **Rue du tambour**, pourquoi la réfection des trottoirs n'a pas été achevée avant la saison estivale ?

Réponse :

Le planning a été contrarié par le forage GRDF nécessitant un décalage des travaux de revêtements.

**Entrée des camping-cars à la Clape**, certains se plaignent des embouteillages causés par ces véhicules lors de leur entrée sur le parking (route bloquée), peut-on faire quelque chose ?

Réponse :

Une réflexion est en cours.

Stockage des cartons au bout de la **Rue des chaînes** : peut-on prévoir un toit, ceux ayant un balcon ou une terrasse ont vu sur cette déchetterie, en plus des cartons ?

Réponse :

Avis défavorable.

Les trottoirs de **l'Avenue de la Jetée** sont dans un état déplorable.

Réponse :

Ces travaux sont programmés sur le budget 2019.

Il serait bon d'indiquer les voies de moindre importance au sortie des voies rapides (ex : D 32).

Réponse :

La demande sera formulée auprès des services.

Le panneau "STOP" à la sortie du **Club International de Tennis** a disparu, la bande blanche a besoin d'être repeinte, surtout que la date d'un important tournoi de tennis pour jeunes approche.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Il manque une passerelle à la douche pour handicapés du **Village Naturiste**.

Réponse :

Le service des plages et le service voirie étudient la possibilité d'un passage handicapé sur la partie gauche.

Demande renouvelée de réfection partielle et ponctuelle du cheminement du **Camping de la Clape** et arrivant au poste de secours de la Roquille. Demande de requalification et d'entretien des espaces verts.

Réponse :

Des reprises partielles seront effectuées, les services espaces verts effectueront un entretien.

Désensablement d'un **secteur de la plage de la Roquille** situé à l'est vers le Môle. Cette partie ne permet plus le nettoyage mécanique, ce qui nuit gravement à la propreté. On peut déplorer le renouvellement récent de la concession au plagiste Bounty qui occupe une grande partie de ce secteur, alors que la partie Est de la plage offre un très vaste espace. Cette situation affecte les usagers du camping de la Clape, et les résidents des ensembles "Village Occitan", "Neptuna" et les "Agathes", la plage du môle est ainsi surpeuplée.

Réponse :

Cette partie de plage a subi une forte perte de sable lors de différents coups de mer; aujourd'hui, il ne peut être effectué sur ce linéaire qu'un nettoyage quotidien manuel. Le

positionnement du lot de plage, qui occupe 900 m<sup>2</sup>, est défini dans le cahier des charges de la concession de plage Etat/Commune. Son déplacement ne peut pas être envisagé car sur la partie Est de la plage, on trouve un autre lot de plage, la zone d'activités municipales et l'espace dédié pour les personnes à mobilité réduite.

Il serait souhaitable de nommer le **chemin allant du centre de secours au centre commercial de la Roquille** en lui attribuant une identification nominative cadastrale par décision de conseil municipal.

Réponse :

La demande a été formulée au service concerné.

Ensuite, inclure ce chemin dans les tâches de nettoyage imputées aux agents chargés de la propreté voirie. L'installation d'un WC public automatique utilisable 24h/24h est indispensable, le WC actuel n'étant ouvert que partiellement en journée.

Réponse :

La mise en place des sanitaires à nettoyage automatique s'effectue préférentiellement sur des secteurs qui sont, aujourd'hui, dépourvus d'équipement au travers d'un programme pluriannuel. Un sanitaire à nettoyage automatique existe au niveau de la place du Môle.

#### **PROPRETE :**

Cet été, certains quartiers, comme **Maraval et Saint-Jean** ont été désertés par les balayuses qui ont probablement été déployées ailleurs. Lorsqu'elles sont revenues en septembre, le préposé au balayage se tenait dans la cabine, à côté du conducteur, est-ce vraiment sa place ?

Réponse :

Le message a été transmis au service concerné.

Pourquoi nettoyer tous les jours les routes qui ne sont pas trop sales, et laisser les trottoirs sans entretien à certains endroits ? Là où les poubelles débordent tous les jours de l'été, pensez aussi à nettoyer l'extérieur de ces mêmes poubelles.

Réponse :

Trois collectes se font, une le matin, une l'après-midi et une le soir à 22h.

La **Rue de la Hune** où passent des milliers de personne n'a pas été lavée de tout l'été.

Réponse :

Pour pallier à la panne du karcher, un nettoyage manuel a été mis en place.

Un arbre au bout de **l'allée des Acadiens** attire les oiseaux, comme la place est très peu nettoyée, parfois avec un nouvel aspirateur qui ne semble pas convenir à ce genre de nettoyage, elle est couverte de fientes.

Réponse :

Il a été décidé de le supprimer et l'arbre sera remplacé.

#### **VILLAGE NATURISTE :**

Mégots : les plages du village naturiste sont de plus en plus jonchées de mégots ! Déplorable ! Surtout s'agissant d'un village dit **NATURISTE**. Ces plages, **comme toutes celles de la station**, sont fréquentées par des enfants qui jouent au milieu de ces déchets. Est-il possible que soit pris un arrêté municipal interdisant de fumer sur les plages d'Agde, comme il en existe dans d'autres communes de France. Au pire que l'on impose au fumeur

l'obligation de mettre leurs mégots dans de petits récipients, comme le font certains fumeurs (rares) respectueux de leur environnement.

Réponse :

Pour information, une activité avec les primaires ont été mise en place avec des balles de tennis pour faire cendrier cela fait deux ans.

Après discussion en cours de réunion, deux propositions seront faites à Monsieur le Maire :

- un arrêté interdisant de fumer sur la plage,
- trouver un sponsor pour offrir des cendriers.

Pourquoi un seul poste de secours en demi-saison à **Héliopolis** ?

Réponse :

Avant la pleine saison estivale, les services du SDIS qui assurent, pour le compte de la ville, la surveillance des plages ne disposent pas des effectifs nécessaires à la mise en place de tous les postes de secours (12 sur la commune). Une majorité des surveillants sont des étudiants et sont extérieurs à la commune et au département. Il a donc été décidé de n'ouvrir qu'un seul poste de secours, celui d'Héliopolis car cette partie de plage est plus fréquentée que la zone devant Port Nature.

Les poubelles du village naturiste sont toujours sales, elles attirent les étourneaux dont les fientes détériorent les carrosseries de voitures.

Toujours autant de bruit lors des après-midis "mousse" au **Jardin de Babylone**.

Pourquoi les mineurs n'ont-ils plus le droit de se promener dans le village naturiste, certains d'entre eux ont été raccompagnés chez eux par les CRS ?

Réponse :

Concernant les mineurs, la réponse sera donnée en cours de réunion.

*Madame PROST explique que ses petits enfants âgés de 16 ans ont été ramenés à la maison au village naturiste par les services de police accompagnés d'une interdiction de trainer sur le village. Madame PROST rajoute qu'il était 14h, d'où son incompréhension.*

Monsieur LAROSE se rapprochera des services de police pour obtenir des explications.

**ESPACES VERTS :**

Cet été, devant le n° **21 rue d'Orion**, des vandales ont coupé à 30 cm du sol, un laurier-tige, il y a lieu de le remplacer.

Réponse :

Ils seront remplacés en 2019.

**Passage Colbert**, à hauteur du distributeur de sacs canins, un mimosa mort doit être coupé.

Réponse :

Il sera remplacé.

**POLICE MUNICIPALE :**

**L'avenue du Surintendant** a été refaite à la grande satisfaction de ses usagers, mais les parkings aménagés ont été envahis par les camping-cars, à plein temps pour certains, il serait bon de les contrôler plus sévèrement et de leur rappeler la réglementation.

Réponse :

Concernant l'avenue du surintendant et le stationnement des campings cars ; il n'y a pas d'interdiction formelle et donc le stationnement est autorisé pendant 48h ce qui complique le contrôle pendant l'été ; il ne nous est pas possible de relever tous les jours les plaques de tous les campings cars de la commune.

La solution est d'interdire le stationnement des campings cars dans les rues de la méditerranée et l'avenue du surintendant, avec un avenant à l'arrêté général de circulation, et la pose de panneaux. Ainsi, tous campings cars stationnant pourront être systématiquement verbalisés.

Ces 2 voies permettent des stationnements longitudinaux larges, très recherchés par les campings cars.

**Nos quais** ont été envahis par des cyclistes et autres utilisateurs d'engins nouveaux et silencieux que l'on n'entend pas venir. C'est dangereux car ce n'est pas leur place, il faudrait revoir la signalisation d'interdiction, et demander à notre police municipale d'être plus dissuasive.

Réponse :

Le phénomène des NVEI (nouveaux véhicules électriques) est national et pose des problèmes à toutes les communes, notamment du littoral pendant l'été (over-board, trottinettes électriques, ...). Le code de la route les assimile à des « piétons » et ils peuvent donc utiliser les trottoirs et voies piétonnes. La réglementation est en train d'évoluer à la demande de plusieurs maires.

*Un représentant du comité donne le signalement d'une personne qui circule quotidiennement sur les quais torse-nu et en vélo.*

**Rue des Chandelles**, la circulation a été très difficile du fait de stationnement de véhicules à hauteur de l'immeuble "le Récantou". Le panneau réglementant le stationnement n'a jamais été remis en place après la réfection du trottoir à l'angle avec l'avenue des Sergents. La remise en place de panneaux est absolument nécessaire.

Réponse :

La signalisation d'origine sera remise en place.

Le stationnement "minute" **Avenue des Sergents** n'est jamais respecté. Les mêmes véhicules sont restés plusieurs jours sur ces emplacements, notamment devant l'immeuble "la croisière".

**Vieux Port**, des touristes anglais stationnent tout l'été, malgré l'interdiction, devant l'immeuble "le Sagittaire".

Réponse :

Le contrôle assidu du stationnement pendant la saison est difficile au vu des nombreuses missions qui nous incombent.

Il y a eu cependant 1830 infractions relevées et verbalisées sur le Cap d'Agde pendant la saison dont un peu plus de 300 pour les arrêts minutes.

**SODEAL :**

**Quai Miquel**, pourquoi les bancs ne sont jamais remis en place devant le "Richelieu" et le "Nautilus", les propriétaires de ces établissements bénéficient-ils d'un privilège ?

Réponse :

Les bancs ne sont pas remis en totalité selon la période et selon les risques « d'occupations prolongées indésirables » de ces bancs.

CQ : Seuls les bancs positionnés devant les établissements Le Nautilus et L'Arlequin ne sont pas remis en place.

**SICTOM :**

**Vieux port**, pourquoi les poubelles ne sont ramassées lorsque leur contenu n'est plein qu'au  $\frac{3}{4}$  ?

Réponse :

Mr BECAMEIL a été contacté par les services du SICTOM.

En certains endroits, le personnel chargé du ramassage des conteneurs les laissent sur la chaussée, c'est une source d'accident.

Réponse :

Un rappel des consignes a été fait à tous les équipages mais il est important de préciser que le stationnement anarchique sur la station, en saison, perturbe énormément notre travail au quotidien. Il y a même des secteurs que nous ne pouvons pas collecter pour ces mêmes raisons. Les agents laissent à certains moments les bacs où ils peuvent.

Il serait utile de mettre plus de poubelles, et d'une plus grande capacité à la **Grande Conque**.

Réponse :

Il faut se rapprocher des services techniques afin qu'ils prévoient pour la saison prochaine, la mise en place et la collecte de corbeilles à papiers sur l'espace public et le service des Plages pour que la dotation en poubelles de plage soit bien adaptée au gisement. Le SICTOM ne mettra en aucun cas des bacs roulants sur cet espace car ils sont utilisés par des riverains qui ne sortent pas de ce fait leurs bacs individuels.

Il faudrait aussi balayer autour des conteneurs de récupération de verre à la Grande Conque.

Réponse :

La semaine prochaine, le balayage sera effectué par nos équipes.

**DIVERS :**

Peut-on avoir des informations sur le projet de suppression du ramassage des conteneurs et son remplacement par la mise en place de colonnes sur l'espace public?

Réponse :

Petite précision l'implantation des points d'apports volontaires s'effectue sur le domaine privé et ils sont collectés depuis la voie publique. Nous avons expérimenté ce dispositif sur 3 résidences pour cette saison et il doit normalement s'étendre dans un premier temps à tout le Village Naturiste.

La Ville nous demande de mettre en place la collecte sélective dans tout l'habitat vertical afin que tous les logements de la commune soient concernés par les tris des emballages ménagers recyclables. Il est encore un peu tôt pour vous indiquer quel sera le déploiement.

**Place Racine**, la grande roue est-elle définitivement là ?

Réponse :

La roue restera en place cet hiver.

Certains conducteurs du **petit train** ne referment pas le portique empêchant les véhicules de monter au sommet de la falaise.

Réponse :

Un rappel à Monsieur DUBOSSON, propriétaire du petit train sera fait.

Cet été, le petit train se garait dans le haut de **l'avenue des vignes**, outre le bruit fait par le personnel d'entretien le matin de bonne heure, des bus déposent leurs passagers pour justement monter dans les wagons. Ces gens-là sont souvent bruyants, d'autres restent à bord des autocars dont la climatisation fonctionne au maximum. Pire, certains indiscrets passent leur temps à "espionner" ce qui se passe dans les propriétés voisines, la hauteur des bus le leur permettant, l'intimité et la tranquillité des propriétaires de villas voisines ne sont donc plus assurées.

Réponse :

Les services de la ville doivent rencontrer Monsieur DUBOSSON, propriétaire du petit train. Votre doléance sera transmise.

Questions en cours de séance :

- le stationnement du bus au bas de la résidence « Le Sagittaire » crée des nuisances sonores.

**Police Municipale :**

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 85

Accidents : 21

Incendies : 8

Gens du voyage : 7

Dégradations : 12

Ivresses sur la voie publique : 10

Problèmes de voisinage : 23

Squats /SDF : 14

Troubles de l'ordre public : 67

Mise à disposition : 50

Orchestres Animations : 15

Aboiements de chiens : 1

Salubrité / divagations d'animaux : 5

Agressions : 21

Rixes : 30

Vols : 17

**GRANDS TRAVAUX**

***Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité***

**POINT SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE**

Les deux centrales photovoltaïques installés sur les parkings Catalogne-Gallois et Coquille-Soullière sont en service depuis le mois d'octobre 2017.

Sur la première année de fonctionnement, la production des deux centrales est la suivante :

- Parking Catalogne-Gallois :

- Energie produite : 2 264 857 kWh soit la consommation annuelle de 484 foyers

- CO2 évité : 203,837 tonnes

Sur cette centrale, la production réelle est très légèrement supérieure à la production théorique.

- Parking Coquille-Soullière :
  - Energie produite : 1 837 057 kWh soit la consommation annuelle de 392 foyers
  - CO2 évité : 165,335 tonnesSur cette centrale, la production réelle est très légèrement inférieure à la production théorique.

***Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques***  
**AMENAGEMENT DU CŒUR DE STATION DU CAP D'AGDE**

Les gros œuvres du futur Casino et du Palais des Congrès sont terminés.

Le délai prévisionnel d'avancement est respecté.

La couverture est terminée et la passerelle hélicoïdale reprendra sa construction début octobre pour traverser l'avenue de Belle Iles et rejoindre la voie douce aménagée avant la saison estivale.

En parallèle, le second œuvre est en cours sur la distribution des réseaux, la pose des cloisons et les menuiseries.

Concernant les VRD, les travaux se poursuivent conformément au planning établi lors du démarrage de l'opération.

La rue du Tambour ré-ouverte en juillet est en cours de finition (pose des pavages restants et de mobiliers urbains).

Pour rappel, les travaux se concentrent sur :

- le revêtement des parties piétonnes, les plantations,
- les travaux d'aménagement de l'avenue des Sergents qui permettront de raccorder le nouvel aménagement (reprise des conduites d'eaux potables et aménagements des trottoirs).

Viendront ensuite les travaux de finitions du parvis du Palais des Congrès (novembre et décembre).

Les parcelles dédiées aux projets privés ont été débarrassées des équipements publics et font l'objet de terrassements.

***Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux***  
**AMENAGEMENT DE LA BRETELLE RD 612 – ROUTE DE ROCHELONGUE**

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il a été envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue.

Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

Cette réalisation se déroule en 2 phases :

Phase 1 : début 2018, les travaux se sont portés sur le giratoire de Bâtipaume qui a été redimensionné afin de faire face à l'augmentation du trafic arrivant depuis la RD612.

Cette phase est terminée et permettra l'accroche de la bretelle de sortie.

Phase 2 : un Bureau d'Études mandaté par le Conseil Départemental travaille sur l'étude de raccordement de la bretelle pour un démarrage des travaux sur la fin 2018.

Cet aménagement d'un coût estimé à 1 000 000 €, a fait l'objet d'un partenariat d'investissement à parts égales avec le Département et le Centre commercial Hyper U.

***Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux***

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Dans le but d'optimiser les services techniques de la commune, la Ville d'Agde a élaboré un projet consistant à recentrer, en un même lieu, les différentes régies techniques à savoir :

- La régie « bâtiments » située aux « anciens abattoirs »
- La régie voirie et le garage municipal situés à la zone des sept fonts
- La régie des festivités située rue de chiminie, en face la « Solatrag ».

Il y aura au total environ 160 personnes qui seront appelés à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200m<sup>2</sup> regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques.

Ce projet a obtenu la médaille de bronze dans sa démarche HQE/BDM (Bâtiments Durable Méditerranéen) et cela au travers de 2 axes significatifs :

- La mise en place sur les toitures des ateliers de panneaux photovoltaïques
- La mise en œuvre d'une géothermie alimentant le système de chauffage du bâtiment administratif grâce à la récupération des calories issues des eaux traitées de la station d'épuration.

#### **Avancement de l'Opération :**

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 25 mars 2016.

L'opération est en cours avec les avancements suivants :

- 1 / Bâtiments ateliers terminés structurellement et à 75% pour les travaux intérieurs.
- 2/ Les travaux extérieurs à 75% pour la mise en place de bordures et enrobés qui se feront en fin d'opération.
- 3/ Bâtiment administratif terminé structurellement et à 15% pour les travaux intérieurs.
- 

La durée des travaux (y compris phase prépa) est ramenée à 11 mois avec une mise en service opérationnelle du site pour décembre 2018.

#### **Coût de l'opération :**

Le coût global de l'opération est estimé à 5 700 000.00 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre :	410 000.00 € TTC
Nettoyage et dépollution du site :	133 000.00 € TTC
Travaux d'aménagement et de construction :	5 157 000.00 € TTC

***Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité***

**DEPLOIEMENT DE LA FIBRE**

L'opérateur SFR a décidé de déployer sur Agde, commune située en zone moyennement dense (ZMD), un réseau de fibre permettant de constituer un réseau mutualisé, l'abonné aura le choix de son fournisseur d'accès.

Pour rappel, sur la commune, la mise en place de la fibre concerne :

- 48 668 logements à couvrir
- 111 points de mutualisation (armoires de rue) à implanter
- 5 têtes de réseau à construire

Les travaux de mise en place des points de mutualisation et des 5 têtes de réseau sont, à ce jour, achevés.

Aujourd'hui, il est procédé aux travaux d'aiguillage des fourreaux pour procéder aux premiers déploiements de la fibre sur le domaine public en souterrain ou en aérien.

A ce jour, les points de mutualisation et les têtes de réseau sont en voie d'achèvement.

Un sous-traitant de l'opérateur travaille, actuellement, à l'obtention des conventions pour la mise en place de la fibre dans les copropriétés verticales et horizontales. La mise en place de ces équipements est à la charge exclusive de l'opérateur qui en assurera par la suite l'entretien.

L'ouverture de la commercialisation des offres « fibres » par les différents fournisseurs d'accès Internet, sur l'ensemble de la commune, devrait débuter d'ici la fin de l'année 2018.

***Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux***

**PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE**

Les aménagements situés au cœur de ville sur les voies Honoré Muratet - Louis Bages - place Jean Jaurès sont en cours d'étude pour un lancement des travaux estimé à la mi-octobre.

La phase 1 démarrera par la mise en conformité des branchements d'eau potable, la réparation des conduites d'eaux usées, le renforcement et l'extension du réseau pluvial.

Dans un même temps des travaux d'effacement ou de mise en façade des réseaux éclectiques et Télécom seront réalisés.

La phase 2 démarrera en début d'année 2019 pour une durée estimée à 6 mois de travaux. Ces travaux consisteront aux aménagements de surfaces par la pose de pavés, du mobilier urbain et de l'éclairage public.

Coût global estimé des travaux : 1 800 000€ T.T.C dont un co-financement est attendu des services de l'Etat.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M BRAULT, M HERAL, M LAROSE, M KRAMER.

**Représentants du comité de quartier :**

Présents : M BECAMEIL, Mme BERNADOU, M CHOUVEL, M DELAGE, Mme DEVAUX, M DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LINARI, M MATELOT, Mme PROST, Mme VIGNERON, M ZABOTTO.

Absents excusés:

Absents :

Mme BELOTTI, M LABROUSSE.